



Bonjour chers parents,

Nous espérons que vous avez passé un bel été!

Vous avez reçu une lettre de la directrice de l'école concernant les informations qui vous seront utiles pour la rentrée. Cet Info-Soleil-SDG vous donnera un complément d'information plus spécifique pour les périodes du service de garde.

Horaire du service de garde

Matin:	7h00 à 7h35
Matin préscolaire:	7h00 à 8h00
Midi:	11h15 à 12h40
Période préscolaire:	14h17 à 15h15
Soir:	15h15 à 18h00
Journée pédagogique et relâche scolaire :	7h00 à 18h00

Surveillance-école

La surveillance-école du matin débutera à **7h35** pour les élèves **qui ne sont pas inscrits** au service de garde le matin.

Accueil au SDG le matin

Pour l'élève inscrit au SDG le matin :

Entre 7h00 et 7h35, l'accueil des enfants se fera par cette porte pour le moment. Lorsque vous arriverez derrière l'école de l'Envol, suivez les flèches et longez les grilles jusqu'à cette porte.

Concernant les **élèves du préscolaire** qui arriveront entre **7h35 et 8h00**, les informations précises vous seront transmises dans un prochain communiqué.



Arrivée en autobus

❖ Les élèves qui arrivent en transport scolaire le matin **n'ont pas** besoin d'être inscrits au service de garde. Ils se dirigent directement dans la cour d'école.

❖ **Les élèves du préscolaire qui arrivent en transport scolaire** ou avec leurs parents entre 7h35 et 8h00 **n'ont pas** à être inscrits au SDG, même s'ils seront sous la supervision des éducatrices du SDG.

Dîner & collations

Important

Utilisation des micro-ondes :

Merci de lire attentivement l'information suivante :

Comme les installations ne sont pas encore complètement finalisées, **les micro-ondes ne pourront pas être utilisés pour le moment.** Les enfants devront donc apporter **un repas froid ou un repas chaud dans un thermos.** Nous vous informerons dès que les micro-ondes seront disponibles.

Traiteur :

Il n'y aura pas de service de traiteur en début d'année. Des informations suivront au cours des prochaines semaines.

Période du midi :

Pour le premier dîner, soyez rassurés : juste avant la cloche, l'éducatrice de votre enfant ira le rencontrer directement dans sa classe. Elle prendra un moment pour se présenter et créer un premier lien avec le groupe. Ainsi, la transition vers le service de garde se fera tout en douceur.

Absence le midi :

Dîner – Arrivées et départs exceptionnels

Si vous devez exceptionnellement venir chercher ou reconduire votre enfant à l'heure du dîner, veuillez utiliser la porte d'entrée actuellement accessible. Éventuellement, ce sera la porte du secrétariat.

En raison du manque de personnel, il se peut que personne ne soit disponible pour ouvrir la porte durant l'heure du dîner. C'est pourquoi nous vous demandons, si vous devez venir chercher votre enfant, de le garder **pour toute la période du dîner**, soit de **11h15 à 12h40**.

Collations :

À la fin des classes, pendant la prise des présences, l'élève pourra manger une collation s'il le désire. Quelques enfants préfèrent manger leur collation pendant la période de jeux à l'extérieur, il est bon de privilégier des aliments qui ne demandent pas de **contenant de plastique ou de cuillère**.

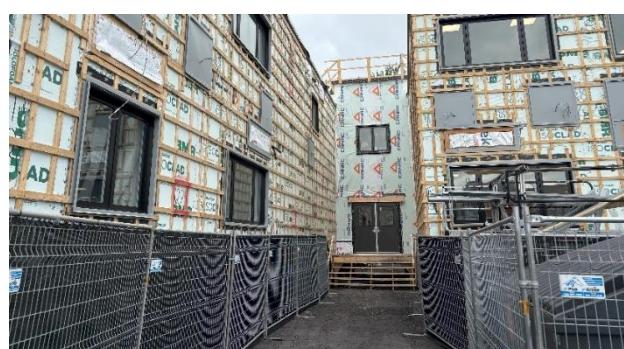
Les aliments permis sont :

Fruits, légumes, fromage, produits laitiers et autres aliments ayant **une haute valeur nutritive.** **Cette liste** est la même pour les collations en classe que les collations au SDG.

Poste d'accueil - service de garde - 15h25 à 18h00

Le service de garde dispose d'un poste d'accueil afin de faciliter les arrivées et les départs, tout en assurant un contrôle sécuritaire des personnes présentes dans l'école.

Les parents qui viennent chercher leur enfant doivent d'abord se présenter à la personne responsable à l'accueil. Une fois le départ inscrit, le parent attend son enfant à l'intérieur de l'école. Nous vous remercions de respecter les consignes données par l'éducatrice en poste. Pour vous rendre au poste d'accueil, vous suivez les flèches et longez les grilles jusqu'à cette porte.



Veuillez noter qu'une pièce d'identité pourrait être exigée.

Départ le soir pour les élèves au préscolaire

L'élève qui n'est pas inscrit au service de garde pour la période préscolaire sortira avec son enseignante à 14h17 près du débarcadère d'autobus.

Prendre note qu'il **n'y a pas d'accueil entre 14h17 et 15h25** pour les parents des élèves au préscolaire. Exceptionnellement, si votre enfant a un rendez-vous, vous pourrez sonner à la porte d'entrée.

Procédure pour l'ajout d'une nouvelle personne « Autorisée en tout temps »

Si vous désirez ajouter une nouvelle personne, autorisée à venir chercher votre enfant **en tout temps**, c'est avec plaisir que nous ferons l'ajout dans **un délai de 48h**. Vous devez **envoyer un courriel**: service-garde.clair-soleil@cssdn.gouv.qc.ca une **réponse vous sera envoyée lorsque l'ajout aura été fait**. Vous devez aviser cette nouvelle personne d'avoir une pièce d'identité avec photo.

Si exceptionnellement, vous avez *une situation de dernière minute* et que votre enfant doit partir avec une personne dont le nom n'apparaît pas sur la liste, vous devez nous appeler au 418 834-2473, poste 67540.



Le service sera de nouveau offert cette année à compter du 2 septembre, sous réserve du bon fonctionnement du réseau. Un courriel vous sera transmis ultérieurement avec tous les détails nécessaires pour l'abonnement.

Pour les nouveaux parents qui souhaitent utiliser le service HopHop : vous pourrez soumettre votre demande. Merci de nous accorder un délai d'une à deux journées afin que nous puissions valider votre identité et approuver votre inscription.

Départ à pied après 15h15

Si votre enfant n'est pas présent à la période du SDG en fin de journée, vous n'avez pas à remplir de formulaire puisqu'il ne sera pas sous notre responsabilité.

Pour l'enfant qui quittera à pied pendant la période du SDG, vous devrez nous fournir l'autorisation. Le parent qui a déjà rempli un formulaire l'an dernier **doit le remplir à nouveau pour l'année scolaire 25-26**. Vous pourrez demander un **formulaire** le soir à l'accueil ou vous le procurer sur le site web de l'école.

Absence d'un élève

Nous demandons **votre collaboration afin de ne pas chercher votre enfant**. La procédure pour déclarer une absence demeure la même c'est-à-dire :

Lorsque l'enfant est absent **de l'école** pour la journée : le parent **devra aviser uniquement le secrétariat par Mozaïk-Portail et le suivi sera fait** au service de garde.

Pour un enfant **présent à l'école**, mais **absent au SDG** : le parent appelle **seulement au service de garde avant 10h au # suivant** : (418) 834-2473 poste1 (**boîte vocale des éducatrices ajouts et absences**)

Toute l'équipe vous souhaite une belle rentrée!

Au plaisir de vous rencontrer ou de vous revoir!

Marie-Hélène Lavallée

Responsable du service de garde